



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 15

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

N° 023-24

L'an deux mil vingt-quatre,

Le Lundi 17 juin à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Michelle GELIN (pouvoir d'Isabelle DUMEZ), Pascal WAGET, Céline GARCIA, Sébastien JALAGUIER (pouvoir de Magali VINCENT), Patricia RUFFIN, Christian BAGGIO, Nabila ARIFY, Thierry LOIR, Pierre CURTELIN

Membres excusés et représentés : Isabelle DUMEZ (pouvoir à Michelle GELIN), Magali VINCENT (pouvoir à Sébastien JALAGUIER)

Membres absents : Olivier DELLA-DORA, Malo GUITELMACHER

Secrétaire de séance, désignées au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Sébastien JALAGUIER

Objet : FETE DE LA MUSIQUE 2024 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE ROCK ET DE DISCO

Rapporteur : Sophie ROLLAND-MORITZ, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7 relatif au vote des subventions,

CONSIDERANT, comme le rappelle Sophie ROLLAND-MORITZ adjointe au Maire en charge des finances et de l'exécution du budget, qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 500€ à l'association De Rock et de Disco, qui organise un concert à l'occasion de la Fête de la Musique 2024. Cette animation contribuant à l'animation de la commune, il est proposé que le conseil municipal apporte son concours financier à cette manifestation.

Après en avoir délibéré,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

26 JUIN 2024

ID : 069-216902338-20240617-DEL023_24-DE

- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association De Rock et de Disco ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Résultat du vote : Approuvé à la majorité. 10 voix POUR, 3 voix CONTRE (N. ARIFY, T. LOIR, P. CURTELIN)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,



Sébastien JALAGUIER

Le Maire,



Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du